

superflus dans ce domaine. Personne ne saurait me convaincre, moi ou n'importe quel autre député à la Chambre, que la démission d'un homme qui avait un poste si important, qui a été premier ministre suppléant, n'a pas été causée par des frustrations et par l'impossibilité de faire ce qui s'imposait, à son avis, dans le domaine dont il était responsable. Je ne suis pas un admirateur du ministre des Transports et je n'ai pas une très haute opinion du rapport que sa commission d'étude a présenté. Je ne pense pas, comme lui, qu'il faille tout laisser à la libre entreprise. Je n'admire pas M. Hellyer en sa qualité de bâtisseur de maisons, qui connaît si bien cet aspect moins attrayant du problème du logement. Je ne suis pas un de ses admirateurs, mais cela n'a rien à voir au fait que le ministre des Transports, relativement conservateur, ne pouvait accepter le conservatisme de l'actuel premier ministre du Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Y a-t-il consentement unanime pour qu'il continue?

Des voix: Continuez!

M. Lewis: Je remercie les députés de me laisser continuer. Je n'ai que quelques mots à ajouter avant de terminer. C'est pour cette seule raison que je profite de l'amabilité des députés.

Mon leader a surtout parlé du problème constitutionnel parce que c'est la raison que le ministre des Transports a invoquée pour démissionner. Notre motion fait d'ailleurs état de la démission du ministre. Nous ne discutons pas uniquement la question du logement, si importante soit-elle dans ce débat, nous discutons aussi du gouvernement et de son inaction. C'est un débat sur l'immobilisation constitutionnelle que le premier ministre impose au Canada. Voilà le sujet du débat. C'est un débat sur le manque d'initiative et de direction du gouvernement en ce qui concerne l'ensemble du problème urbain. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre l'importance de ce problème. La moitié environ des Canadiens vivent actuellement dans quelque 18 agglomérations urbaines. Plus de 70 p. 100 des Canadiens vivent dans des régions urbaines, petites ou grandes. D'après les statistiques, dans cinq ans environ, plus de 80 p. 100 des gens seront urbanisés et de 85 à 90 p. 100, dans environ 20 ans. Les problèmes du logement, de la pollution et des transports vont se multiplier en fonction de la croissance des villes. Si le gouvernement du Canada n'a pas l'initiative, le courage et la sagesse de commencer à s'attaquer à ces problèmes avec énergie, ceux-ci vont échapper à tout contrôle

[M. Lewis.]

et le pays assistera aux actes publics de violence dont sont témoins nos voisins du Sud. C'est pourquoi nous prenons ce problème tellement au sérieux. C'est pourquoi nous disons qu'il y a une crise du logement urbain, non seulement en raison du nombre d'unités de logement dont on a besoin, mais en raison du problème croissant que pose l'urbanisation au pays, à cause de la menace croissante qui pèse sur les conditions de vie de la majorité des Canadiens. Faute de s'attaquer dès maintenant à ce problème, on ne pourra plus le maîtriser, de sorte qu'il n'y aura plus moyen de le résoudre de façon démocratique.

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Don Valley.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je signale que jusqu'ici deux néo-démocrates ont pris la parole au regard d'un seul député de l'opposition officielle. Je vous demanderais de donner maintenant la parole à un membre de notre parti.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je remercie le député de sa mise au point, mais nous n'avons entendu qu'un seul député ministériel et, si je me fie à ma liste, quatre membres de l'opposition. Il est donc juste, je pense, de donner la parole au député de Don Valley.

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le débat sur les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard du logement et des affaires urbaines, provoqué par la démission du ministre des Transports (M. Hellyer), fait oublier, je le crains, que la responsabilité première dans le domaine municipal incombe toujours aux provinces. Je souhaite que la situation change et que le gouvernement fédéral obtienne, avec la collaboration de toutes les provinces, une influence directe sur nos villes. C'est là une question prioritaire pour les conférences fédérales-provinciales sur les affaires constitutionnelles.

Entre-temps, j'aimerais examiner le rôle joué par les provinces dans le domaine du logement afin de déterminer la part de responsabilité du gouvernement fédéral. Un aspect important de la crise du logement, ou de la crise urbaine, pour employer des termes plus généraux, réside dans le statut du locataire. Quelle que soit la solution apportée pour combler la pénurie de logements, le nombre des locataires ira croissant au Canada.

Fait révoltant, à venir jusqu'à récemment, certaines municipalités de ma circonscription et d'ailleurs refusaient aux locataires le droit de voter lors des élections municipales. Non seulement y a-t-il là atteinte à leurs droits civils, mais la situation qui leur est